

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE TENUE À L'HÔTEL DE VILLE, 451, BOULEVARD SAINT-JEAN, POINTE-CLAIRE, QUÉBEC **LE MARDI 6 SEPTEMBRE 2022**, À 19 H 00, APRÈS QU'AVIS DE CONVOCATION FÛT TRANSMIS LE VENDREDI 2 SEPTEMBRE 2022.

**PRÉSENTS :** Mesdames les conseillères C. Homan, T. Stainforth, E. Tedford et K. Thorstad-Cullen, ainsi que messieurs les conseillers P. Bissonnette, B. Cowan, E. Stork, et B. Tremblay formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Tim Thomas.

Monsieur Daniel Séguin, directeur général par intérim, Madame Danielle Gutierrez, greffière adjointe et secrétaire du conseil, ainsi que Madame Kaitlin Leonard, technicienne juridique, sont également présents.

**2022-470** APPROBATION – ORDRE DU JOUR

**RÉSOLU :** Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par monsieur le conseiller Cowan, et unanimement D'approuver l'ordre du jour ayant été dressé en ce qui concerne la présente séance, avec les modifications suivantes :

- L'ajout à l'item 60.01 : Autoriser le maire à représenter la Ville de Pointe-Claire à la levée de fonds de l'organisme Fonds d'héritage pour l'environnement ;
- La modification de l'item 20.07 afin de lire : Entériner la participation de monsieur le conseiller Cowan, en remplacement de madame la conseillère Homan, au tournoi de golf organisé au bénéfice de l'Hôpital Shriners pour enfants ;
- La modification de l'item 30.01 afin de lire : Approuver une entente de principe à intervenir avec l'archidiocèse de Montréal concernant une contribution financière pour la restauration du vieux moulin.

**2022-471** PROCLAMATION – « JOURNÉE NATIONALE DE SENSIBILISATION DE LA MALADIE POLYKYSTIQUE DES REINS (MPR) »

ATTENDU QUE la maladie polykystique des reins (MPR) cause le développement et la croissance de kystes anormaux dans les reins et que l'élargissement de ces kystes cause le déclin des fonctions rénales. Cette maladie affecte autant les hommes, les femmes et les enfants, et ce, indépendamment de la géographie ou de l'origine ethnique ;

ATTENDU QUE la « Fondation canadienne de la maladie polykystique des reins (MPR) » est l'unique organisation caritative dédiée au combat de cette maladie, à travers des programmes de recherches, de plaidoyer, d'éducation, de support et de sensibilisation afin de découvrir des traitements vitaux et une cure, et dans le but d'améliorer la qualité de vie de toutes les personnes atteintes ;

LE conseil municipal proclame le 4 septembre 2022 comme ayant été la « Journée nationale de sensibilisation de la maladie polykystique des reins (MPR) ».

**2022-472** HOMMAGE À MONSIEUR JOHN DILLEY

Hommage est rendue à monsieur John Dilley qui est décédé le 22 juillet 2022, il aura été à l'emploi de la Ville du 4 mars 1968 au 31 mai 2002, représentant 34 années de service. Au moment de sa retraite, il était Directeur adjoint - Récréation au service de la Culture, sports, loisirs et développement communautaire.

**2022-473** APPROBATION – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 AOÛT 2022

**RÉSOLU :** Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par monsieur le conseiller Cowan, et unanimement D'approuver la version française et la version anglaise du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 août 2022.

**2022-474**

**DÉPÔT ET APPROBATION – PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉUNION DU COMITÉ DE CIRCULATION DU 19 JUILLET 2022**

---

La version française et la version anglaise du procès-verbal de la réunion du comité de circulation du 19 juillet 2022 sont déposées et les membres du conseil en prennent acte.

**RÉSOLU :**

Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par monsieur le conseiller Cowan, et unanimement D'approuver les recommandations du comité de circulation du 19 juillet 2022, avec la modification suivante :

- Item 8 : Le conseil demande que des bollards soient installés sur l'avenue Hastings au nord de l'avenue Sunderland.

**2022-475**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

Des questions sont adressées aux membres du conseil par les personnes ci-après indiquées :

- André Claremont ;
- Susan Weaver ;

*Monsieur le conseiller Stork quitte son siège à 19h29.*

*Monsieur le conseiller Stork reprend son siège à 19h31.*

- Gregory Fréchette ;
- Ray Coelho ;

*Madame la conseillère Stainforth quitte son siège à 19h40.*

*Madame la conseillère Stainforth reprend son siège à 19h40.*

- Chantal Lamontagne ;
- Lyne Conway ;
- Suzanne Wilson ;
- Tom Strumas et Christine Strumas (dépôt d'un document) ;
- Andrew Swidzinski ;
- Kristina Ramsay ;
- Nasr El Dabe ;
- Peter Noth ;

*Monsieur le conseiller Stork quitte son siège à 20h22.*

*Monsieur le conseiller Stork reprend son siège à 20h24.*

- Brigitte Watson ;
- Paul Atkinson ;

*Madame la conseillère Tedford quitte son siège à 20h34.*

*Madame la conseillère Stainforth quitte son siège à 20h36.*

*Madame la conseillère Tedford reprend son siège à 20h37.*

*Madame la conseillère Stainforth reprend son siège à 20h38.*

- Stella Haley (dépôt d'un document) ;

*Monsieur le conseiller Stork quitte son siège à 20h47.*

*Monsieur le conseiller Stork reprend son siège à 20h48.*

- Lois Butler ;
- Michel Desbiens ;
- André Charbonneau ;
- Alex Navarre.

**2022-476** AVIS DE MOTION ET DÉPÔT – PROJET DE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TARIFS EXIGIBLES POUR LE FINANCEMENT DE BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS OFFERTS PAR LA VILLE DE POINTE-CLAIRE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2023

Monsieur le conseiller Tremblay donne avis qu'un projet de règlement décrétant les tarifs exigibles pour le financement de biens, services et activités offerts par la Ville de Pointe-Claire pour l'exercice financier 2023 sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil ;

Monsieur le conseiller Tremblay dépose un projet de règlement décrétant les tarifs exigibles pour le financement de biens, services et activités offerts par la Ville de Pointe-Claire pour l'exercice financier 2023.

**2022-477** ADOPTION – RÈGLEMENT MODIFIANT RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE PC-2946 EN LIEN AVEC LA RÉVISION DU PLAN ET DES RÈGLEMENTS D'URBANISME

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance ;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture.

Vote contre :  
Madame la conseillère Tedford

Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen,  
Appuyé par madame la conseillère Homan, et majoritairement

RÉSOLU : D'adopter un règlement modifiant le Règlement de contrôle intérimaire PC-2946 en lien avec la révision du plan et des règlements d'urbanisme.

**2022-478** APPROBATION – PIIA – 275, BOULEVARD HYMUS

ATTENDU que le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 275, boulevard Hymus exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

Votes contre :  
Monsieur le maire Thomas  
Madame la conseillère Stainforth  
Madame la conseillère Tedford  
Monsieur le conseiller Tremblay

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 9 mai 2022 ;

Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen,  
Appuyé par madame la conseillère Homan, et majoritairement  
D'approuver le document suivant reçu au service d'urbanisme le 25 mai 2022 :

RÉSOLU :

- Implantation\_amenagement\_insertion\_elevation\_rendus(11p)\_2022-05

et ce, relativement à la construction d'un immeuble multi résidentiel de 10 étages, le tout, conditionnellement au respect de la réglementation municipale en vigueur et des conditions énumérées aux plans approuvés; ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

D'indiquer que les requérants devront produire, avant l'émission du permis, une garantie financière au montant de 1 600 000 \$ auprès du Service de l'urbanisme, afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis, et ce, à l'intérieur du délai prescrit ;

D'indiquer que les requérants devront aussi se conformer aux recommandations formulées par les différents services municipaux.

**2022-479** APPROBATION – PIIA – 325, BOULEVARD HYMUS

ATTENDU que le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 325, boulevard Hymus exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

Votes contre :  
Monsieur le maire Thomas  
Madame la conseillère Stainforth  
Madame la conseillère Tedford  
Monsieur le conseiller Tremblay

**RÉSOLU** :

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 30 août 2021.

Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen,  
Appuyé par madame la conseillère Homan, et majoritairement  
D'approuver les documents suivants reçus au Service de l'urbanisme le 1 novembre 2021 et le 2 décembre 2021 :

- Aménagement paysager\_2021-12-02 (2p)
- Elevations\_perspectives\_implantation\_materials\_2021-11-01 (11p)

et ce, relativement à la construction d'un immeuble multi résidentiel de 10 étages, le tout, conditionnellement au respect de la réglementation municipale en vigueur et des conditions énumérées aux plans approuvés; ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

D'indiquer que les requérants devront produire, avant l'émission du permis, une garantie financière au montant de 710 000 \$ auprès du Service de l'urbanisme, afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis, et ce, à l'intérieur du délai prescrit.

D'indiquer que les requérants devront aussi se conformer aux recommandations formulées par les différents services municipaux.

**2022-480**

**REFUS – PIIA – 123, AVENUE DONEGANI**

ATTENDU que le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 123, avenue Donegani exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation avec condition les plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 1 août 2022 ;

**RÉSOLU** :

Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen,  
Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement  
DE refuser les documents suivants reçus au service d'urbanisme le 1 août 2022 :

- Elevations (2p)\_2022.08.01
- Implantation (1p)\_2022.08.01

et ce, relativement à la pergola proposée au-dessus de la terrasse commerciale au 123, avenue Donegani, car la structure ne respecte pas les critères 1 et 6 du chapitre 12 relatif aux dispositions additionnelles applicables au Village Valois du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale PC-2787.

**2022-481**

**APPROBATION – PIIA – 1, AVENUE GENDRON**

ATTENDU que le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 1, avenue Gendron exige que, préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 29 août, 2022.

Votes contre :  
Monsieur le maire Thomas  
Madame la conseillère Stainforth  
Madame la conseillère Tedford  
Monsieur le conseiller Tremblay

**RÉSOLU** :

Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen,  
Appuyé par madame la conseillère Homan, et majoritairement  
D'approuver les documents suivants reçus au service d'urbanisme :

- Élévations\_2022-05-17 (4p)
- Implantation\_2022-05-17 (1p)
- Matériaux\_2022-05-17 (1p)

- Plan aménagement paysager\_2022-05-17 (2p)\_Optimized

et ce, relativement à la construction d'un immeuble multi résidentiel de 10 étages situé au 1, avenue Gendron, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

D'indiquer que les requérants devront assurer le respect des conditions prévues au dossier décisionnel 22-613-17929 ;

D'indiquer que les requérants devront avoir complété les travaux relatifs aux plans approuvés, à l'intérieur d'un délai de dix-huit (18) mois, suivant la date de la délivrance du permis de construction ;

D'indiquer que les requérants devront produire, avant l'émission du permis, une garantie financière au montant de 500 000 \$ auprès du Service de l'urbanisme, afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis, et ce, à l'intérieur du délai prescrit ;

D'indiquer que les requérants devront aussi se conformer aux recommandations formulées par les différents services municipaux.

*Une question est adressée aux membres du conseil concernant la demande dérogation mineure pour la propriété sise au 55, avenue Cedar.*

**2022-482** OCTROI – DÉROGATION MINEURE – 601, BOULEVARD SAINT-JEAN

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork,  
Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement  
D'octroyer une dérogation mineure pour permettre au 601, boulevard Saint-Jean :

- a) l'affichage de « Proxi » sur une enseigne sur poteau où un tel message n'est pas permis ;
- b) l'installation de deux (2) enseignes sur le toit au-dessus des pompes à essence où des enseignes ne sont pas permises.

**2022-483** REFUS – DÉROGATION MINEURE – 55, AVENUE CEDAR

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork,  
Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement  
DE refuser une demande de dérogation mineure pour permettre au 55, avenue Cedar un garage situé sous le niveau du centre de la rue plutôt qu'au-dessus.

**2022-484** DÉPÔT – LISTE DES AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES POUR LA PÉRIODE DU 4 AOÛT 2022 AU 24 AOÛT 2022 ET LE REGISTRE DES CHÈQUES POUR LA PÉRIODE DU 4 AOÛT 2022 AU 24 AOÛT 2022

La liste des amendements budgétaires pour la période du 4 août 2022 au 24 août 2022 et le registre des chèques pour la période du 4 août 2022 au 24 août 2022 sont déposés et les membres du conseil en prennent acte.

**2022-485** AUTORISATION – AMENDEMENT BUDGÉTAIRE - DÉPENSES RÉELLES DE L'ANNÉE 2022 POUR LA FOURNITURE, SANS LIVRAISON, D'ASPHALTE CHAUD

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork,  
Appuyé par monsieur le conseiller Tremblay, et unanimement  
D'autoriser un amendement budgétaire pour un montant total de 100 000 \$ provenant des comptes 02-413-01-527 « Ent. & rép. - Réseaux de distribution », 02-415-00-564 « Entretien - Réseaux d'égoûts », 02-420-00-419 « Autres services professionnels » et 02-420-00-513 « Location machineries et véhicules » vers les comptes 02-320-00-625 « Asphalte » et 02-415-00-625 « Asphalte » afin de financer les dépenses réelles de l'année 2022 pour la fourniture, sans livraison, d'asphalte chaud.

**2022-486**

**AUTORISATION – AMENDEMENT BUDGÉTAIRE - DÉPENSES RÉELLES DE L'ANNÉE 2022 POUR LES TRAVAUX DE CONTRÔLE D'ESPÈCES VÉGÉTALES EXOTIQUES ENVAHISSANTES ET D'ENTRETIEN EN MILIEUX NATURELS DANS LE PARC TERRA-COTTA ET AUTRES SITES DE LA VILLE**

---

**RÉSOLU :**

Il est proposé par monsieur le conseiller Stork,  
Appuyé par monsieur le conseiller Tremblay, et unanimement  
D'autoriser un amendement budgétaire pour un montant total de 70 000 \$ provenant des comptes 02-701-71-571 « Entretien - Gestion des berges », 02-701-73-418 « Services techniques » 02-701-74-622 « Sable » et 02-701-74-636 « Engrais et semences » vers le compte 02-701-75-572 « Entretien - Aménagements parcs naturels » afin de financer les dépenses réelles de l'année 2022 pour les travaux de contrôle d'espèces végétales exotiques envahissantes et d'entretien en milieux naturels dans le parc Terra-Cotta et autres sites de la ville.

**2022-487**

**STATUT BILINGUE DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE**

---

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a adopté la loi 96, Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français, qui modifie la Charte de la langue française (R.L.R.Q., chap. C-11) ;

CONSIDÉRANT QUE l'une des modifications concerne l'article 29.1 de la Charte de la langue française, qui stipule que l'Office québécois de la langue française (OQLF) doit reconnaître, à sa demande, une municipalité, lorsque plus de la moitié des résidentes et résidents de son territoire sont de langue maternelle anglaise ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Pointe-Claire est reconnue comme ayant un statut bilingue depuis 2005 ;

CONSIDÉRANT QUE les statistiques du Recensement 2016 confirment que 51 % des citoyennes et citoyens de Pointe-Claire sont de langue maternelle anglaise ;

CONSIDÉRANT QUE les statistiques récemment publiées du Recensement 2021 confirment que moins de 47,3 % des citoyennes et citoyens de Pointe-Claire sont de langue maternelle anglaise ;

CONSIDÉRANT QUE, lorsque l'OQLF constate, à la lumière des données d'ordre linguistique de chaque recensement effectué conformément à la législation canadienne sur la statistique, qu'une municipalité reconnue en vertu de l'article 29.1 ne remplit pas la condition prévue, il doit lui transmettre un avis écrit l'information de ce constat ;

CONSIDÉRANT QUE la reconnaissance obtenue par la municipalité lui est retirée, du seul effet de la loi, à l'échéance d'un délai de 120 jours à compter de la réception de l'avis transmis par l'Office. La reconnaissance est toutefois maintenue si la municipalité adopte, avant cette échéance, une résolution à cette fin; elle en avise alors l'Office, sans délai ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Pointe-Claire est proactive et qu'au moment d'adopter cette résolution, aucun avis de l'OQLF l'informant du retrait de sa reconnaissance de ville bilingue n'a été reçu ;

CONSIDÉRANT QUE le statut bilingue de la Ville de Pointe-Claire constitue l'un des fondements de sa communauté et qu'il contribue à la richesse, à la culture et à la vie sociale de sa population ;

CONSIDÉRANT QUE le statut bilingue de la Ville de Pointe-Claire s'inscrit dans la vision du conseil municipal et de l'administration d'être une communauté toujours plus inclusive ;

CONSIDÉRANT QU'il est primordial pour la Ville de Pointe-Claire de continuer à offrir des services autant en français qu'en anglais pour en garantir la qualité et faciliter les échanges.

**RÉSOLU :**

Il est proposé par monsieur le conseiller Stork,  
Appuyé par monsieur le conseiller Tremblay, et unanimement  
QUE la Ville de Pointe-Claire conserve son statut de ville bilingue.

**2022-488**

**DEMANDE AU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL DE RECONNAÎTRE LA VALEUR ÉCOLOGIQUE ET LA BIODIVERSITÉ DES TERRES APPARTENANT AU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL COMMUNÉMENT APPELÉES GOLF DORVAL, INCLUANT LE CHAMP DES MONARQUES**

---

ATTENDU QU'au nord de l'Aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau de Montréal se trouve un précieux écosystème intégré de 215 hectares de terres humides composés de champs, de forêts et de marais qui est la propriété du Gouvernement du Canada et qui est loué à Aéroport de Montréal (ADM) (« terres fédérales »), ces terres étant situées partiellement dans la Cité de Dorval et dans l'arrondissement de Saint-Laurent de la Ville de Montréal ;

ATTENDU QU'une grande partie de ces terres font partie de la zone d'espaces publics (P) au règlement de zonage RCM-60A-2015 de la Cité de Dorval et que l'espace vert utilisé comme terrain de golf qui est d'une superficie de 95 hectares, est également utilisé pour des activités hivernales et autres usages publics et récréatifs quatre saisons ;

ATTENDU QUE cet écosystème intégré de terres humides comprend le champ des Monarques, important sur le plan écologique, utilisé par les papillons monarques pour se nourrir et se reproduire pendant leur migration vers et depuis Montréal, une ville ayant le statut de Ville amie des Monarques Niveau Or ;

ATTENDU QUE le Champ des Monarques a été gravement endommagé au cours des dernières semaines, et que l'ensemble de l'écosystème de 215 hectares est lui-même menacé de fragmentation, et finalement de destruction ;

ATTENDU QUE plus de 200 espèces d'oiseaux ont été recensées sur les terres fédérales mentionnées ci-haut, ainsi qu'un grand nombre d'autres animaux qui font de ces 215 hectares un centre de biodiversité ;

ATTENDU QUE la population du papillon monarque a chuté de 90 % au cours des deux dernières décennies alors qu'il est un pollinisateur essentiel au maintien de la biodiversité et une espèce clé pour la protection des habitats de nombreuses autres espèces qui cohabitent avec le monarque ;

ATTENDU QUE l'une des principales causes de déclin des papillons monarques sont les changements climatiques puisqu'ils accélèrent l'éradication de l'asclépiade, seule source de nourriture pour les chenilles et donc essentielle à la reproduction du papillon monarque ;

ATTENDU QUE depuis 2003 et en vertu de la Loi sur les espèces en péril, le gouvernement fédéral a inscrit le papillon monarque sur la liste des « espèces préoccupantes » et que le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada a recommandé en 2016 au gouvernement de l'inscrire comme étant « en voie de disparition » ;

ATTENDU QUE le 21 juillet 2022, l'Union internationale pour la conservation de la nature a ajouté les papillons monarques migrants à sa « liste rouge » des espèces menacées ;

ATTENDU QUE selon un article paru dans Le Devoir le 14 juillet 2022, Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) a terminé les consultations concernant le changement de statut proposé pour les papillons monarques et qu'une décision est attendue d'ici le printemps 2023 ;

ATTENDU QUE le fait d'inscrire les papillons monarques comme étant « en voie de disparition », ou a minima « espèce menacée », permettrait au gouvernement fédéral de poser des actions afin de protéger l'habitat essentiel de cette espèce en vertu de l'article 58 (1) de la Loi sur les espèces en péril ;

ATTENDU QUE plusieurs médias ont dévoilé, en juillet 2022, qu'Aéroports de Montréal (ADM), qui loue notamment le terrain du « Champ des monarques » auprès de Transports Canada, a récemment fauché des milliers de plants d'asclépiades sans autorisation; qu'ADM a réfuté l'importante présence de plants d'asclépiades sur ce terrain; qu'ECCC a ouvert « un dossier » pour enquêter sur le fauchage du « Champ des monarques » après en avoir été averti par l'organisme Technoparc Oiseaux ; et que ce dernier a récemment transmis un communiqué faisant état de la repousse des milliers de plants d'asclépiades ;

ATTENDU que plus de 34 000 personnes ont signé la pétition citoyenne lancée en ligne, Un écosystème essentiel aux monarques à restaurer et protéger près de l'aéroport de Mtl, et que celle-ci est adressée à Steven Guilbeault, ministre de l'Environnement et du Changement climatique, à Omar Alghabra, ministre des Transports du Canada et à Philippe Rainville, président-directeur général d'ADM ;

ATTENDU QUE la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) est également impliquée dans la protection des milieux naturels et qu'elle a adopté un règlement de contrôle intérimaire le 28 avril 2022 concernant les milieux naturels et qu'un total de 22,3 % du territoire du Grand Montréal fait désormais l'objet de mesures de conservation ;

ATTENDU QUE les villes de l'île de Montréal s'efforcent ensemble de combler le déficit d'espaces naturels protégés par rapport aux autres villes canadiennes, et que ce dernier grand écosystème marécageux et fluvial, composé de 215 hectares d'habitats fauniques rares, est de la taille du parc du Mont-Royal ;

ATTENDU QU'en décembre 2021 le ministre de l'Environnement et du Changement climatique a été mandaté par le premier ministre du Canada afin de s'assurer que tous les Canadiens aient accès à des espaces verts, et en particulier de créer au moins un nouveau parc urbain national dans chaque province et territoire, avec un objectif de 15 nouveaux parcs urbains d'ici 2030 ;

ATTENDU QUE l'ensemble des terres fédérales, dont l'écosystème de 215 hectares, est le dernier du genre à exister sur l'île de Montréal et c'est pourquoi elles font partie du patrimoine naturel qui mérite d'être protégé pour tous les résidents de l'île de Montréal ;

RÉSOLU :

Il est proposé par monsieur le conseiller Stork,  
Appuyé par monsieur le conseiller Tremblay, et unanimement  
QUE le gouvernement du Canada reconnaisse la valeur écologique et la biodiversité des terres appartenant au gouvernement fédéral (« terres fédérales ») au nord de l'Aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau, soit les lots 3, 4 et 5 situés dans l'arrondissement Saint-Laurent de la Ville de Montréal ainsi que les terres communément appelées Golf Dorval incluant le champ des Monarques, situées dans la Cité de Dorval, le tout loué à Aéroport de Montréal (ADM) ;

QUE le gouvernement du Canada, par l'entremise de Transports Canada, avise et exige d'ADM de cesser immédiatement tout développement sur ces terrains ;

QUE le gouvernement du Canada, conformément à son objectif déclaré de créer ou de contribuer à la création d'un parc urbain au Québec d'ici 2030, assure la préservation et la conservation de ces terres fédérales à perpétuité, et ce pour les générations futures ;

QUE le gouvernement du Canada travaille avec la Cité de Dorval et l'arrondissement de Saint-Laurent de la Ville de Montréal pour sécuriser ces terrains comme héritage pour les générations futures et part importante du réseau des parcs urbains de l'île de Montréal ;

QUE cette résolution soit transmise au ministre fédéral des Transports, Omar Alghabara, au ministre fédéral de l'Environnement, Steven Guilbeault, à tous les députés fédéraux représentant des circonscriptions sur l'île de Montréal, et à tous les maires et conseillers élus dans toutes les villes de l'Agglomération de l'île de Montréal.

**2022-489**

AUTORISATION – TOURNOI DE GOLF ORGANISÉ PAR AMCAL

RÉSOLU :

Il est proposé par monsieur le conseiller Stork,  
Appuyé par monsieur le conseiller Tremblay, et unanimement  
D'autoriser le maire à représenter la Ville de Pointe-Claire au tournoi de Golf organisé par AMCAL (cocktail dinatoire seulement) qui aura lieu le lundi, 12 septembre 2022 au Club de Golf Beaconsfield ;

D'autoriser le remboursement des frais encourus à ce congrès, conformément à la politique en vigueur ;

D'imputer les dépenses reliées à cette autorisation au poste budgétaire 02-111-00-311.



**2022-490** ENTÉRINER LA PARTICIPATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL AU TOURNOI DE GOLF ORGANISÉ AU BÉNÉFICE DE L'HÔPITAL SHRINERS POUR ENFANTS

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork,  
Appuyé par monsieur le conseiller Tremblay, et unanimement  
D'entériner la participation de monsieur le conseiller Cowan, en remplacement de madame la conseillère Homan, au tournoi de golf organisé au bénéfice de l'Hôpital Shriners pour enfants, ayant eu lieu le 8 août 2022 au Club de Golf Summerlea.

**2022-491** APPROBATION – ENTENTE DE PRINCIPE CONCERNANT UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR LA RESTAURATION DU VIEUX MOULIN

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cowan,  
Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement  
D'approuver une entente de principe à intervenir avec l'archidiocèse de Montréal concernant une contribution financière pour la restauration du vieux moulin ;

QU'une version finale de l'entente à intervenir entre les parties devra être soumise au conseil pour approbation.

**2022-492** CONFIRMATION – ADHÉSION DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE AU REGROUPEMENT « CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES (CAG) » – ACHAT DE VÉHICULES LÉGERS

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cowan,  
Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement  
DE confirmer l'adhésion de la Ville de Pointe-Claire au regroupement du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) pour l'achat de véhicules légers n°2022-8106-50 pour la période du 1 janvier 2023 au 31 décembre 2023 ;

QUE la Ville de Pointe-Claire confie au Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG), le processus menant à l'adjudication de contrats pour l'achat de véhicules légers nécessaires à ses activités ;

QUE la Ville de Pointe-Claire s'engage à compléter le LAC (Logiciel d'achats communs du CAG), dans les délais fixés, la fiche d'engagement transmise qui visent à connaître une estimation des quantités dont elle prévoit avoir besoin ;

QUE la Ville de Pointe-Claire s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjudgé ;

QUE la Ville de Pointe-Claire reconnaît que, selon leur politique administrative, le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG), percevra 500 \$ de la Ville en frais d'adhésion au regroupement ainsi que 350 \$ par véhicule acheté (montant approximatif selon la tarification 2022).

**2022-493** CONTRAT – ANNÉE D'OPTION – FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS D'EXCAVATION PNEUMATIQUE POUR LE REMPLACEMENT DES BOÎTES DE SERVICES ET DES BOÎTES DE VANNE, POUR L'ANNÉE 2023

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cowan,  
Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement  
DE se prévaloir de l'option de renouvellement prévue au contrat intervenu avec EXCAVATION ET CARRIÈRE ÉCONO INC., pour la fourniture de services professionnels d'excavation pneumatique pour le remplacement des boîtes de services et des boîtes de vanne, pour l'année 2023, pour un montant total de 48 979,35 \$, taxes incluses.

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-413-01-527, tel qu'il appert du certificat du trésorier no 22-17866 émis le 25 août 2022.

**2022-494** CONTRAT – ANNÉE D'OPTION – L'APPROVISIONNEMENT EN PIÈCES, OUTILS ET ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES, POUR L'ANNÉE 2023

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cowan,  
Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement  
DE se prévaloir de l'option de renouvellement prévue au contrat intervenu avec LUMEN, division de SONEPAR CANADA INC., pour l'approvisionnement en pièces, outils et équipements électriques, pour l'année 2023, pour un montant total de 90 000 \$, taxes incluses.

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-877-10-534, tel qu'il appert du certificat du trésorier no 22- 17908 émis le 25 août 2022.

**2022-495** CONTRAT – ANNÉE D'OPTION – LA FOURNITURE SUR DEMANDE, LA LIVRAISON ET LE DÉPÔT DES PRODUITS CHIMIQUES POUR LES PISCINES ET JEUX D'EAU EXTÉRIEURS, POUR L'ANNÉE 2023

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cowan,  
Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement  
DE se prévaloir de l'option de renouvellement prévue au contrat intervenu avec LCS 2020, pour la fourniture sur demande, la livraison et le dépôt des produits chimiques pour les piscines et jeux d'eau extérieurs, pour l'année 2023, pour un montant total de 45 812,94 \$, taxes incluses.

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-701-42-635, tel qu'il appert du certificat du trésorier no 22-17897 émis le 25 août 2022.

*Monsieur le conseiller Stork quitte son siège à 21h31.*

**2022-496** CONTRAT – ANNÉE D'OPTION – TRAVAUX RÉPÉTITIFS OU IMPRÉVISIBLES DE DÉNEIGEMENT DES TOITURES, POUR L'ANNÉE 2023

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cowan,  
Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement  
DE se prévaloir de l'option de renouvellement prévue au contrat intervenu avec FERBLANTERIE LUCIEN ST-ONGE LTÉE, pour des travaux répétitifs ou imprévisibles de déneigement des toitures, pour l'année 2023, pour un montant total de 80 000 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-877-10-533, tel qu'il appert du certificat du trésorier no 22-17910 émis le 26 août 2022.

*Monsieur le conseiller Stork reprend son siège à 21h32.*

**2022-497** OCTROI D'UN CONTRAT – TRAVAUX D'ARBORICULTURE SUR LES RIVES DU LAC SAINT-LOUIS AINSI QUE DES TRAVAUX D'ÉLAGAGE DES ARBRES LE LONG DES RUES EN PRÉVISION DU DÉNEIGEMENT, AUTOMNE 2022

Votes contre :  
Monsieur le maire Thomas  
Madame la conseillère Stainforth  
Madame la conseillère Tedford  
Monsieur le conseiller Tremblay

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette,  
Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et majoritairement  
D'octroyer un contrat pour travaux d'arboriculture sur les rives du lac Saint-Louis ainsi que des travaux d'élagage des arbres le long des rues en prévision du déneigement pour l'automne 2022, à SERVICES D'ARBRES PRIMEAU INC., qui a fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 56 970,11 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres TP220044 ;

D'imputer cette dépense au postes budgétaires 02-701-71-571 et 02-701-73-484, tel qu'il appert au certificat du trésorier no 22-17889 émis le 25 août 2022.

**2022-498** OCTROI D'UN CONTRAT – SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'AUSCULTATION DE LA CHAUSSÉE DES RUES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE, POUR L'ANNÉE 2022

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Tremblay,  
Appuyé par madame la conseillère Tedford, et unanimement  
D'octroyer un contrat pour des services professionnels pour l'auscultation de la chaussée des rues sur le territoire de la ville pour l'année 2022, à 8418748 CANADA INC., qui a obtenu le plus haut pointage, pour un montant total de 51 954,33 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres GP2236-22051;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-419-32-896, tel qu'il appert au certificat du trésorier no 22-17903 émis le 25 août 2022.

**2022-499**

OCTROI D'UN CONTRAT – SERVICES DE SAUVEGARDE, DE MISES À JOUR ET DE DÉVELOPPEMENT POUR LE SITE WEB ET L'INTRANET, POUR L'ANNÉE 2023

RÉSOLU :

Il est proposé par monsieur le conseiller Tremblay,  
Appuyé par madame la conseillère Tedford, et unanimement  
D'octroyer un contrat pour des services de sauvegarde, de mises à jour et de développement pour le site Web et l'Intranet pour l'année 2023, à BLU CREATIVE, qui a fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 38 224,59 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres DP230003. La ville se réservant l'option de renouveler ce contrat pour chacune des années 2024 et 2025 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-145-00-347, tel qu'il appert au certificat du trésorier no 22-17883 émis le 23 août 2022.

**2022-500**

OCTROI D'UN CONTRAT – LA CARACTÉRISATION ET L'ÉVALUATION DU POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT OU DE REDÉVELOPPEMENT DES PRINCIPAUX SECTEURS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE (INDUSTRIEL, COMMERCIAL ET BUREAUX)

RÉSOLU :

Il est proposé par monsieur le conseiller Tremblay,  
Appuyé par madame la conseillère Tedford, et unanimement  
D'octroyer un contrat pour la caractérisation et l'évaluation du potentiel de développement ou de redéveloppement des principaux secteurs d'activité économique (industriel, commercial et bureaux), à BC2, qui a fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 100 861,82 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres UP220001 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-611-00-429, tel qu'il appert au certificat du trésorier no 22-17926 émis le 26 août 2022, selon la répartition suivante:

- 2022: 75 % des coûts du mandat ;
- 2023: 25 % des coûts du mandat.

**2022-501**

OCTROI D'UN CONTRAT – SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA RÉALISATION D'ACTIVITÉS DE PARTICIPATION PUBLIQUE ET DE CONSULTATION PUBLIQUE

RÉSOLU :

Il est proposé par monsieur le conseiller Tremblay,  
Appuyé par madame la conseillère Tedford, et unanimement  
D'octroyer un contrat pour des services professionnels pour la réalisation d'activités de participation publique et de consultation publique, à BC2, qui est le soumissionnaire unique, pour un montant total de 219 602,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres DP220006 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-611-00-429, tel qu'il appert au certificat du trésorier no 22-17896 émis le 25 août 2022.

**2022-502**

OCTROI D'UN CONTRAT – TRAVAUX DE RÉFECTION DU TROTTOIR DE L'ENTRÉE PRINCIPALE AU CHALET SUMMERHILL

RÉSOLU :

Il est proposé par monsieur le conseiller Tremblay,  
Appuyé par madame la conseillère Tedford, et unanimement  
D'octroyer un contrat pour des travaux de réfection du trottoir de l'entrée principale au Chalet Summerhill, à LES TERRASSEMENTS MONTRÉAL INC., qui a fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 85 840,34 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres BP2216-21004 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-421-32-930, tel qu'il appert au certificat du trésorier no 22-17858 émis le 25 août 2022.

**2022-503** OCTROI D'UN CONTRAT – SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'OPTIMISATION DES PROCESSUS EN MATIÈRE DE SERVICE À LA CLIENTÈLE AUPRÈS DES CITOYENNES ET CITOYENS

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cowan,  
Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement  
D'octroyer un contrat pour services professionnels pour l'optimisation des processus en matière de service à la clientèle auprès des citoyennes et citoyens, à 6467369 CANADA INC. (SERVICES CONSEIL MINDCORE), qui a obtenu le meilleur pointage, pour un montant total de 45 098,94 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres TP220045 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-137-00-419, tel qu'il appert au certificat du trésorier no 22-17865 émis le 29 août 2022.

**2022-504** APPROBATION – MODIFICATION AU CONTRAT – LA RECONSTRUCTION DES AVENUES HARTFORD ET ROBINSDALE ET L'INSTALLATION DE NOUVEAUX LAMPADAIRES

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cowan,  
Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement  
D'approuver une modification au contrat intervenu avec Les Pavages D'amour Inc., pour la reconstruction des avenues Hartford et Robinsdale et l'installation de nouveaux lampadaires, pour un montant total de 5 073,27 \$, taxes incluses ;

D'autoriser en conséquence la majoration de ce contrat, le faisant passer à un montant total de 2 909 864,31 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-415-02-820, tel qu'il appert au certificat du trésorier no 22-17847 émis le 17 août 2022.

**2022-505** APPROBATION – MODIFICATIONS AU CONTRAT – LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU POSTE DE QUARTIER (PDQ5)

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cowan,  
Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement  
D'approuver des modifications au contrat intervenu avec CONSTRUCTION CPB INC., pour la construction d'un nouveau poste de quartier (PDQ5), pour un montant total de 9 601,68 \$, taxes incluses ;

D'autoriser en conséquence la majoration de ce contrat, le faisant passer à un montant total de 6 711 234,26 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 04-139-02-000, tel qu'il appert au certificat du trésorier no 22-17898 émis le 25 août 2022.

**2022-506** APPROBATION – MODIFICATIONS AU CONTRAT – RÉPARATION MAÇONNERIE ET TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES FENÊTRES AU STEWART HALL

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cowan,  
Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement  
D'approuver des modifications au contrat intervenu avec CONSTRUCTION DOVERCO INC., pour la réparation maçonnerie et travaux de remplacement des fenêtres au Stewart Hall, pour un montant total de 21 812,55 \$, taxes incluses ;

D'autoriser en conséquence la majoration de ce contrat, le faisant passer à un montant total de 1 820 661,10 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-418-23-876, tel qu'il appert au certificat du trésorier no 22-17884 émis le 25 août 2022.

**2022-507** APPROBATION – MODIFICATIONS AU CONTRAT – LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE LA PEINTURE ALKYDE DE MARQUAGE DES CHAUSSÉES À FAIBLE COV

**RÉSOLU :** Il est proposé par monsieur le conseiller Cowan, appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement  
D'approuver des modifications au contrat intervenu avec Ennis Paint Canada ULC, pour la fourniture et la livraison de la peinture alkyde de marquage des chaussées à faible COV, pour un montant total de 20 357,65 \$, taxes incluses ;

D'autoriser en conséquence la majoration de ce contrat, le faisant passer à un montant total de 154 442,41 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-350-00-637, tel qu'il appert au certificat du trésorier no 22-17894 émis le 25 août 2022.

**2022-508** APPROBATION – MODIFICATION AU CONTRAT – LA RÉPARATION SUR DEMANDE DE CLÔTURES ENDOMMAGÉES

**RÉSOLU :** Il est proposé par monsieur le conseiller Stork, appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement  
D'approuver une modification au contrat intervenu avec KEVIN SOUDURE, pour la réparation sur demande de clôtures endommagées, pour un montant total de 22 761,60 \$, taxes incluses ;

D'autoriser en conséquence la majoration de ce contrat, le faisant passer à un montant total de 174 505,60 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-701-71-559, tel qu'il appert au certificat du trésorier no 22-17610 émis le 25 août 2022.

**2022-509** APPROBATION – MODIFICATIONS AU CONTRAT – LA RECONSTRUCTION DE LA PARTIE SUD DE L'AVENUE DE WINDWARD CRESCENT ENTRE LES AVENUES FIELD ET SUNNYSIDE

**RÉSOLU :** Il est proposé par monsieur le conseiller Stork, appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement  
D'approuver des modifications au contrat intervenu avec BERNARD SAUVÉ EXCAVATION INC., pour la reconstruction de la partie sud de l'avenue de Windward Crescent entre les avenues Field et Sunnyside, pour un montant total de 4 224,78 \$, taxes incluses ;

D'autoriser en conséquence la majoration de ce contrat, le faisant passer à un montant total de 2 249 093,66 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-422-02-940, tel qu'il appert au certificat du trésorier no 22-17885 émis le 26 août 2022.

**2022-510** APPROBATION – MODIFICATIONS AU CONTRAT – LA CONSTRUCTION ET L'AMÉNAGEMENT D'UNE PISTE CYCLABLE ENTRE L'AVENUE PAPRICAN ET LE BOULEVARD SAINT-JEAN

**RÉSOLU :** Il est proposé par monsieur le conseiller Stork, appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement  
D'approuver des modifications au contrat intervenu avec P.N.G. PROJETS D'AMÉNAGEMENTS INC., pour la construction et l'aménagement d'une piste cyclable entre l'avenue Paprican et le boulevard Saint-Jean, pour un montant total de 8 194,00 \$, taxes incluses ;

D'autoriser en conséquence la majoration de ce contrat, le faisant passer à un montant total de 398 217,92 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-418-22-874, tel qu'il appert au certificat du trésorier no 22-17835 émis le 16 août 2022.

**2022-511** APPROBATION – MODIFICATION AU CONTRAT – LA FOURNITURE, SANS LIVRAISON, DE L'ASPHALTE CHAUD

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork,  
Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement  
D'approuver une modification au contrat intervenu avec MELOCHE division de SINTRA, pour la fourniture, sans livraison, de l'asphalte chaud, pour un montant total de 13 951,07 \$, taxes incluses ;

D'autoriser en conséquence la majoration de ce contrat, le faisant passer à un montant total de 1 262 741,68 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-320-00-625, 02-413-01-925 et 02-415-00-625, tel qu'il appert au certificat du trésorier no 22-17916 émis le 25 août 2022.

**2022-512** APPROBATION – MODIFICATION AU CONTRAT – LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE RADARS FIXES

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork,  
Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement  
D'approuver une modification au contrat intervenu avec STINSON ITS INC., pour la fourniture et la livraison de radars fixes, pour un montant total de 3 808,58 \$, taxes incluses ;

D'autoriser en conséquence la majoration de ce contrat, le faisant passer à un montant total de 89 366,80 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-291-00-725, tel qu'il appert au certificat du trésorier no 22-17869 émis le 24 août 2022.

**2022-513** RÉGULARISATION – LA FOURNITURE, SANS LIVRAISON, D'ASPHALTE CHAUD POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DES CHAUSSÉES

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork,  
Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement  
D'approuver la régularisation des dépenses envers CONSTRUCTION DJL, pour la fourniture, sans livraison, d'asphalte chaud pour les travaux d'entretien des chaussées, pour un montant total de 18 000 \$, taxes incluses ;

La régularisation des dépenses est débitée dans les postes budgétaires 02-320-00-625, 02-413-01-625 et 02-415-00-625 tel qu'il appert au certificat du trésorier no 22-17872 émis le 25 août 2022.

**2022-514** RÉGULARISATION – SERVICES D'ENTRETIEN MÉNAGER POUR DIVERS BÂTIMENTS DE LA VILLE

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Tedford,  
Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement  
D'approuver la régularisation des dépenses envers PRO MAGIC & MAINTENANCE, pour des services d'entretien ménager pour divers bâtiments de la Ville, pour un montant total de 35 000 \$, taxes incluses ;

La régularisation des dépenses est débitée tel qu'il appert au certificat du trésorier n° 22-17861 émis le 26 août 2022.

**2022-515** APPROBATION – CRITÈRES D'ÉVALUATION – TRAVAUX D'ENVELOPPE ET DE FONDATION POUR L'ARÉNA BOB-BIRNIE

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Tedford,  
Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement  
D'approuver les critères d'évaluation devant être employés dans le cadre de l'appel d'offres devant être lancé pour des travaux d'enveloppe et de fondation pour l'Aréna Bob-Birnie, tels que lesdits critères apparaissent à la section « Description » du dossier décisionnel 22-315-17737.

**2022-516** APPROBATION – CRITÈRES DE PONDÉRATION ET D'ÉVALUATION DES OFFRES DANS LE CADRE D'UN APPEL D'OFFRES PAR PONDÉRATION

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Tedford,  
Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement  
D'approuver les 7 grilles de critères d'évaluation suivantes pouvant être employées dans le cadre d'un appel d'offres par pondération :

- Services professionnels (enveloppe simple) avec relève ;
- Services professionnels (double enveloppe) avec relève ;
- Services professionnels (enveloppe simple) sans relève ;
- Services professionnels (double enveloppe) sans relève ;
- Services professionnels (enveloppe simple) Assurance qualité ;
- Services professionnels (enveloppe simple) Développement durable et approvisionnement responsable ;
- Services professionnels (enveloppe simple) Approvisionnement local.

**2022-517** DÉPÔT – LISTE DES CHANGEMENTS AU PERSONNEL PAR DÉCISIONS DÉLÉGUÉES POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE 2022

La liste des changements au personnel par décisions déléguées pour le mois de septembre 2022, telle que préparée par monsieur Vincent Proulx, directeur – Ressources humaines, est déposée et les membres du conseil en prennent acte.

**2022-518** APPROBATION – LISTE DES CHANGEMENTS AU PERSONNEL PAR DÉCISIONS NON DÉLÉGUÉES AU 6 SEPTEMBRE 2022

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork,  
Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement  
D'approuver la liste des changements au personnel par décisions non déléguées au 6 septembre 2022, telle que signée par monsieur Daniel Séguin, directeur général par intérim.

**2022-519** AUTORISATION – LEVÉE DE FONDS POUR L'ORGANISME LE FONDS HÉRITAGE POUR L'ENVIRONNEMENT

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork,  
Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement  
D'autoriser le maire à représenter la Ville de Pointe-Claire à la levée de fonds de l'organisme Fonds d'héritage pour l'environnement, qui aura lieu le 15 septembre 2022 ;

D'autoriser le remboursement des frais encourus à ce congrès, conformément à la politique en vigueur ;

D'imputer les dépenses reliées à cette autorisation au poste budgétaire 02-111-00-311.

**2022-520** LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork,  
Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement,  
DE lever la séance à 21 h 42.

\_\_\_\_\_  
Tim Thomas, maire

\_\_\_\_\_  
Danielle Gutierrez, greffière adjointe